



## Groupe de travail n°1 : Jeunes et parentalité

<b>Objet :</b>	Relevé de décisions de la réunion de travail du 11 décembre 2020 avec les actions associées à l'objectif n°1
----------------	--

### Présidence :

Monsieur Philippe BEUZELIN, secrétaire général, sous-préfet de l'arrondissement de Bourg-en-Bresse ;  
Monsieur Renaud DUMAY, maire de Saint-Didier-sur-Chalaronne membre du bureau de l'AMF01

### Présents :

Conseil départemental : M.Clement  
Direction départementale de la cohésion sociale : M.Flechet  
Maison des adolescents Ain : Mme Nivot  
Sauvegarde 01 Prévention : M.Tayek, Mme Girard-Pecarrere, Mme Chaudet  
IA DSDEN01 : Mme Roux dit Riche et le proviseur de Nantua  
Réseaux SIAE de l'Ain : Mme Bertrand  
CSI du Grand Parc de Miribel-Jonage : Mme Dimier  
CISPD d'Oyonnax : Mme Rey

## **ACTION 1 : Prévenir le premier passage à l'acte délinquant**

### **Fiches de la boîte à outil n°2,6,7,22,29**

**Fiche n° 2 :** La sensibilisation des jeunes : Réinvestir la prévention primaire, notamment à destination des très jeunes – moins de 12ans.

**Fiche n°6 :** Mobiliser le secteur médico-social et de la santé mentale, susciter de meilleures dynamiques autour de la santé.

**Fiche n°7** : Le partenariat avec l'éducation nationale, encourager les relations entre les élus locaux et l'éducation nationale, pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires.

**Fiche n°22** : Les nouveaux partenariats avec la santé, mieux prendre en charge par de nouveaux partenariats avec la santé.

**Fiche n°29** : Associer les acteurs du sport, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

→ En direction prioritairement des plus jeunes (moins de 12 ans), en amont de tout signe de basculement.

**-Groupe de suivi individualisé** : Dispositif qui concerne des jeunes âgés de 11 à 25 ans exposés à la délinquance (prévention secondaire et prévention de la récidive). L'objet du GSI est de mettre en œuvre un programme d'accompagnement spécifique, à l'intention de jeunes exposés à la délinquance, adapté à chaque situation par des actions éducatives, sociales et d'insertion. L'enjeu est de mobiliser de façon coordonnée les ressources et acteurs existants en assurant des passerelles entre les différents dispositifs. Les représentants légaux (si mineur) ou le jeune majeur doivent donner son accord afin d'être partie prenante du GSI.

- Un GSI sur Oyonnax composé d'un comité technique où le partage d'information entre les divers acteurs est dynamique et riche. Tous les échanges sont régis par une charte de confidentialité. Des préconisations d'interventions spécifiques sont formulées avec une proposition de parcours dans la durée (actions qui mêlent des approches individuelles et des approches collectives).

**-Les Projets Éducatifs Locaux ou Territoriaux** : Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) visent à soutenir des enfants et leurs parents pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances (par exemple, par l'aide aux devoirs). C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire : Dans ce cadre, la CAF de l'Ain peut financer les projets portés par les collectivités, les associations et les parents, par le biais d'un appel à projets annuel.

**- Dispositif Programme de Réussite Éducative** : vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes, en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative. Programmes de Réussite Éducative présents dans l'Ain:

- 3 Programmes de Réussite Educative (PRE) sont présents dans l'Ain au sein des contrats de ville de Bourg en Bresse (depuis 2007), d'Oyonnax / Bellignat (depuis 2009) et de Montluel (relance de la dynamique depuis 2015). Il s'agit d'un outil partenarial efficace dans l'accompagnement de parcours indivi-

dualisés des 2-16 ans présentant des signes de fragilités, principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La dynamique partenariale est en place autour de différentes thématiques telles que le soutien à la parentalité, l'accès aux soins, l'accès aux loisirs et l'accompagnement au suivi de la scolarité.

Contacts utiles :

PRE Bourg en Bresse Stéphanie MENEGAUX 0474457161 [menegauxs@bourgenbresse.fr](mailto:menegauxs@bourgenbresse.fr)

PRE Oyonnax / Bellignat Déborah DE OLIVEIRA 0474734268

[deborah.deoliveira@oyonnax.fr](mailto:deborah.deoliveira@oyonnax.fr)

PRE Montluel Claire MEUNIER 0478060668 [referente-politiquedelaville@ville-montluel.fr](mailto:referente-politiquedelaville@ville-montluel.fr)

→ Dispositif permettant de lutter contre le décrochage scolaire mis en place par l'éducation nationale dans le département :

- Relais collège pour les classes de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ;
- Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs ;
- PAFI (parcours aménagé de formation initiale) à destination des jeunes de plus de 15 ans ;
- École de la deuxième chance à Oyonnax ;
- Possibilité de bénéficier de parcours avec une préconisation scolaire type aide aux devoirs : coaching 6<sup>e</sup>, dispositif ATOUT +, accompagnement des élèves de 3<sup>e</sup> en risque de décrochage scolaire, chantiers scolaires ;
- Mission de lutte contre le décrochage scolaire du lycée Alexandre Berrad en collaboration avec le service civique présent dans le département de l'Ain ;
- ADSEA : Dispositif mis en place à Bourg-en-Bresse permettant d'assurer une présence plus régulière dans et devant les établissements au contact de collégiens pour les aider dans leur orientation et lutter contre l'exclusion scolaire et l'absentéisme ;
- Proposer des séjours de rupture pour prévenir le décrochage scolaire afin d'opérer un travail éducatif hors du cadre scolaire et familial habituel ;

D'autres dispositifs locaux, en lien avec d'autres partenaires :

- La Maison des Adolescents de l'Ain est une structure de prévention et de promotion de la santé, spécialisée dans le mal-être adolescent et du soutien à la parentalité.

té. Elle est ouverte à tous les adolescents de 12 à 20 ans, à leurs familles et aux professionnels qui les entourent, quel que soit leur lieu d'habitation ou de scolarisation. Elle propose l'évaluation des situations et, chaque fois que nécessaire, l'orientation vers les structures les mieux adaptées

- L'atelier sport : partenariat entre la classe relais de Bourg-en-Bresse et le conseil départemental. Cet atelier est proposé uniquement à Bourg-en-Bresse ;
- Ateliers d'écriture et groupe de socialisation : partenariat avec la mairie d'Ambérieu et la Sauvegarde ;
- Mise en place de convention entre la Sauvegarde et différents établissements scolaires afin d'encadrer des mesures de responsabilisation qui ont pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.
- Point d'accueil et d'écoute jeunes - PAEJ Chocolat Chaud avec l'ADSEA : accueil social inconditionnel de jeunes en grandes difficultés, pour l'instant sur le secteur de Bourg en Bresse élargi avec volonté d'extension territoriale à venir. Partenaires : Accueil Aide aux Jeunes, CEMEA, Ville de Bourg, CCAS. Financeurs : Etat, Conseil Général.

#### Contacts utiles :

Merci de renseigner vos coordonnées

#### → Partenariat avec les services médico-social :

L'importance est l'articulation de tous les dispositifs activés pour donner la cohérence et de la réactivité aux actions engagées à destination des publics visés. Engager une dynamique partenariale autour de différentes thématiques.

Concernant l'addictologie :

- Un module de formation sur la prévention des conduites addictives chez les adolescents, piloté par l'ANPAA de l'Ain, a été proposé chaque année dans le cadre du SDAESF (schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles). Ce schéma s'est déroulé sur la période 2015/2020. En 2021, le plan annuel de formations ne pourra pas se dérouler sous la forme qui était la sienne jusqu'ici (fin de la coordination de ce plan par la DDCS qui n'existera plus au 1er avril 2021). Cette formation addictologie a été financée chaque année sur des crédits MILDE-

CA (à voir s'il est possible dans le cadre du PDPD de poursuivre cette collaboration avec l'ANPAA en 2021 sur la base des crédits MILDECA).

- Module inscrit dans la plaquette des formations SDAESF 2020 qui, du fait des périodes de confinement 2020, a dû être reporté début 2021 : plaquette en annexe.
- Unis Cités propose aussi régulièrement chaque année des actions d'information / formation à destination des jeunes recrutés en service civique sur ces questions autour de l'addictologie.

Marlène GINARD, chargée de prévention et de formation à l'ANPAA

→ Ouverture culturelle, associative et sportive : théâtre, MJC, club sportifs, Ain Profession Sport et culture, médiathèque

*Auto-école sociale à Oyonnax* mis en place par l'ADSEA : concourir à la réussite du projet social et de mobilité engagé par le jeune, accompagner à la réussite de la formation à la conduite adapter la pédagogie de l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière aux besoins d'un public en difficulté dans un cadre traditionnel

*Le réseau des Promeneurs du Net*, dans le cadre du Schéma Départemental des Actions Éducatives et des Services aux Familles (SDAESF), la CAF de l'Ain et ses partenaires institutionnels. Ce réseau regroupe des professionnels issus de différentes structures (centres sociaux, accueils de loisirs sans hébergement, accueil jeune, ...) qui interviennent habituellement dans le secteur jeunesse. Chacun d'eux, sous la responsabilité de la structure qui l'emploie, développe une approche éducative sur internet par le développement d'une présence sur les différents réseaux sociaux ou tout autre espace de partage.

→ Sensibilisation sur l'égalité filles/garçons :

- La fédération départementale des familles rurales (FDFR) de l'Ain a développé une expertise sur le sujet de l'égalité filles / garçons en proposant des outils adaptés et diversifiés (formations, réalisation de vidéos, exposition photos, escape game ...) à destination de divers publics (enfants, jeunes, professionnels au contact des enfants et des jeunes) et sur différents territoires (contrats de ville, territoires ruraux) ;
- le CIDFF, qui comprend un pôle égalité avec un poste d'adulte relais pouvant intervenir dans les écoles, collèges et lycées des quartiers prioritaires de Bourg en Bresse. Dans le cadre du renouvellement de ce poste mi 2021, une extension à d'autres zones du département pourrait être discutée ;



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

- le comité Ni Putes Ni Soumises du Pays de Gex, qui intervient lors de sessions de sensibilisations à l'égalité filles-garçons au sein des établissements scolaires secondaires du Pays de Gex et qui a également élaboré une mallette pédagogique à la demande des enseignants des niveaux maternelle et primaire du Pays de Gex (affiches, livres jeunesse, documents de référence pour aborder la question de l'égalité dès la maternelle).

## **ACTION 2 : Prévention de la récidive**

### **Fiches de la boîte à outil n°3,7,8,10,13,14**

**Fiche n°3** : La prévention par les pairs, développer l'autonomie de réflexion des jeunes en s'appuyant sur des pairs.

**Fiche n°7** : Le partenariat avec l'éducation nationale, encourager les relations entre les élus locaux et l'éducation nationale, pour prévenir le risque de basculement dans la délinquance des décrocheurs scolaires.

**Fiche n°8** : Le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°10** : Accompagner la sortie des dispositifs judiciaires, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°13** : Le TIG dans l'insertion, utiliser la méthode pénale comme vecteur d'insertion.

**Fiche n°14** : La justice restaurative, mettre en œuvre des actions d'accompagnement social complémentaires à l'exécution de peine.

AVEMA 01 : réparations pénales mineurs avec la PJJ et champ développé sur la question des auteurs tant sur la partie concernant les mesures alternatives que sur les VIF.

→ **Accompagnement professionnel renforcé et individualisé des condamnés** pour permettre leur insertion et prévenir la récidive :

- GREP (Le Groupe pour l'Emploi des Probationnaires de Bourg en Bresse) : Approche de l'insertion socio-professionnelle en s'appuyant sur des étapes d'accueil, de bilan et de diagnostic mais également dans l'aide à la construction ainsi que la validation du projet professionnel, l'accès à la formation, la mise et le maintien dans l'emploi.

- ADSEA

- Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) : Oyonnax, Bugey du sud

- *Les chantiers éducatifs* mis en place dans le département de l'Ain permettent d'apporter à des jeunes une première expérience de travail, en amont de leur insertion



**PRÉFET  
DE L'AIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cabinet de la préfète  
Direction des sécurités  
Bureau de la sécurité intérieure

professionnelle pour en réduire les freins et les risques de déviations ; de proposer un lieu privilégié d'apprentissage des règles et normes du monde du travail, de la vie en groupe, de la relation à autrui et du respect de chacun, ce qui améliore comportement et savoir être ; de construire une relation éducative de confiance avec les jeunes concernés et pouvoir les accompagner individuellement dans les différentes démarches de leur insertion sociale et professionnelle.

*Exemples dans le département :*

Chantier GRAPH à la Communauté de commune de Miribel et du Plateau  
Zone de chantier à Ambérieu

→ Accompagnement spécifique par un **conseiller référent justice** afin de préparer la sortie de détention en mettant en place un projet réaliste et cohérent :

-PRISME, *Parcours Régional pour l'Inclusion Sociale et la Mise à l'emploi*: Pouvoir faire bénéficier à des jeunes du maillage territorial du réseau des référents Justice des Missions Locales Rhône-Alpes.

- Accompagnement de jeunes majeurs sous main de justice en partenariat avec la Sauvegarde et le SPIP. Possibilité de développer un partenariat entre la PJJ et la Sauvegarde pour accompagner dans les mêmes conditions des jeunes mineurs.

Contacts utiles :

**Maison des Adolescents de l'Ain**, tél : 04 37 62 15 60

**GREP**, Antenne Ain, tél : [04 74 21 06 38](tel:0474210638), mél : [secretariat.ain@grep.asso.fr](mailto:secretariat.ain@grep.asso.fr)

Merci de renseigner vos coordonnées



## **ACTION 3 : Accompagnement des projets professionnels**

### **Fiches de la boîte à outil n°4,8,9,11,12,13,30**

**Fiche n°4** : Systématiser la nomination d'un référent parcours

**Fiche n°8** : Le travail alternatif payé à la journée (TAPAJ), mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°9** : Le parrainage, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°11** : La période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°12** : Les armées et les outre-mer : partenaires de l'insertion, mobiliser de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

**Fiche n°30** : S'ouvrir à l'entrepreneuriat, diversifier les partenariats pour mieux insérer les jeunes.

→ La DDCS met en œuvre la politique de la ville dans l'Ain notamment dans le soutien d'actions locales afin de prévenir la délinquance :

- **Coopérative Jeunesse de services** : action coordonnée par l'AGLCA, Familles rurales et Ess'ain qui a pour objectif de faire découvrir aux jeunes le monde de l'entrepreneuriat coopératif, de les sensibiliser aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, tout en développant le vivre ensemble entre des jeunes issus d'horizons différents. L'objectif est d'acquérir des compétences, et de participer à une aventure collective.
- La **prévention spécialisée** regroupe toutes les actions qui sont menées en direction de jeunes marginalisés, en rupture, ou en souffrance, âgés de 12 à 25 ans : cette approche qui consiste à aller vers les jeunes, dans leur quartier, pour entrer tout d'abord en contact avec eux et établir une relation de confiance, avant de les accompagner vers une insertion sociale, professionnelle ou pour les aider à bénéficier des soins nécessaires. Les acteurs de la prévention spécialisée sont les associations prestataires et certaines collectivités communales du département : tous les terri-

toires n'ont pas d'éducateur de rue mais peuvent avoir des actions de prévention faites par les centres sociaux ou les mairies.

→ Dispositif de la DIRECCTE :

- **Plan « Un jeune – une solution »** : vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.
- Dispositif de **l'obligation de formation 16-18 ans** : Cette mesure permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes en risque d'exclusion. Ce dispositif est chargé de contrôler le respect de l'obligation de formation et de mettre en œuvre des actions de repérage et d'accompagnement.
- **Le Parrainage pour l'emploi** : Le parrainage consiste à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il s'agit d'un accompagnement bénévole et personnalisé, d'une durée moyenne de 6 mois, réalisé par un parrain ou une marraine sur la base du partage de son expérience professionnelle. Il prend la forme de divers entretiens entre le parrain et le filleul.

→ Les acteurs associatifs présents dans l'Ain pour l'accompagnement des projets professionnels :

- La **Maison des Adolescents** a également une mission de coordination et d'appui aux professionnels. Dans ce cadre, elle propose : de soutenir les professionnels de l'adolescence de manière individuelle ou collective, de contribuer à la coordination des parcours de prise en charge du jeune dans un espace de réflexion pluri-professionnel et pluri institutionnel (tous les jeudis matins) autour de situations complexes
  - Développement du **service civique** (Uniscité) et la **mobilité européenne** pour des jeunes qui en sont habituellement exclus. Unis-Cité est présent dans l'Ain depuis 2011. L'association propose aux jeunes de l'agglomération à Bourg-en-Bresse et à Ambérieu-en-Bugey des services civiques en équipes à travers différents projets de solidarité et d'engagement citoyen.
- **Développement avec les armées** qui est un partenaire de l'insertion en mobilisant de nouveaux outils pour l'insertion socioprofessionnelle.

- **Le Service Militaire Volontaire**, sur la base d'Ambérieu, est réservé au plus de 18 ans qui assure une formation militaire (cadre) puis une formation citoyenne (permis, PSC1) puis une formation métier (métier qui recrute sur le territoire).

#### Contacts utiles :

**Unité Départementale de l'Ain**, DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes , tél : 04 74 45 91 39

**Service civique antenne Ain**, site : : <https://uniscite-auvergnerhonealpes.org/>

**Service militaire volontaire Ambérieu** : [smvamberieu@gmail.com](mailto:smvamberieu@gmail.com) ; Tel : 04 27 50 60 28 ;  
site internet : [www.le-smv.org](http://www.le-smv.org)

Merci de renseigner vos coordonnées

## **ACTION 4 : En direction des familles et soutien à la parentalité**

### **Fiche de la boîte à outil n°5**

**Fiche n°5** : Le conseil pour les droits et devoirs des familles, mobiliser la cellule familiale et soutenir la parentalité.

Les actions de soutien à la parentalité visent à accompagner les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle éducatif quotidien auprès de leurs enfants.

➔ Les professionnels de l'aide sociale du Département de l'Ain peuvent apporter un soutien personnalisé de proximité. :

- **L'intervention d'une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)** : il s'agit d'un accompagnement des familles qui rencontrent des difficultés perturbant leur vie quotidienne : éducatives , sociales, de santé, décès d'un parent...C'est une aide sociale, psychologique et éducative de proximité.

*Fédération de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) - 01440 Viriat*

*Aide aux Familles et aux Personnes de l'Ain - AFP 01 - 01000 Bourg-en-Bresse*

*Association pour l'Aide aux Mères et aux Familles à Domicile (AMFD) -  
01000 Bourg-en-Bresse*

→ Le C.D.D.F est un dispositif d'aide et de soutien à la parentalité , fondé sur l'action sociale et éducative, piloté par le maire. Ce dispositif a pour mission d'aider et soutenir les familles confrontées à des difficultés pour exercer leur autorité parentale. C'est une instance consultative et un outil d'aide à la décision « du maire » :

- une instance de proximité d'aide à la parentalité et de prévention de la délinquance ;
- un lieu d'écoute et un cadre de dialogue pour les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale ;
- un lieu où chacun doit assumer ses devoirs et réapprend ses droits ;
- un lieu où le Maire peut réaffirmer les valeurs de la République et où les familles peuvent réapprendre le vivre-ensemble civique.

Afin d'accompagner les parents dans leur rôle, **la CAF de l'Ain** met en œuvre, à vos côtés différents dispositifs de soutien à la parentalité :

*Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)*

*Les Lieux d'Accueil enfants-parents (LAEP)*

*L'aide à domicile pour l'accompagnement et le soutien des familles*

*La médiation familiale*

→ La SAUVEGARDE 01 met en place **la médiation familiale** : il s'agit avant tout d'une relation individualisée et privilégiée pour créer une relation de confiance entre la famille, le jeune et l'équipe pédagogique en place. La médiation doit permettre au jeune de s'ouvrir, communiquer, donner sa confiance. Les actions d'animations renforceront les liens entre l'animateur, l'adolescent et sa famille au bénéfice d'un travail individuel plus soutenu. Ces temps de médiation permettent de reposer la responsabilité de la famille et de les mettre au cœur de l'action.

→ La **Maison des adolescents** propose du soutien à la parentalité aux parents d'adolescents : l'objectif sera de maintenir ou de renouer une communication familiale pouvant être fortement malmenée par les symptômes, les ruptures ou des conflits. Cela passe par :

La mise en place de séquences d'étayage familial ou parental et de groupes de parents. Les parents pourront en fonction des situations, soit :  
être invité à venir en présence de leur adolescent ;



être reçus par un professionnel, ou par un binôme de professionnel au sein de la Maison des Adolescents ;

être orienté vers l'un des partenaires proposant un accompagnement dans la parentalité (Conseil Départemental, Centre de Thérapie familiale, Service de prise en charge sociaux éducatifs etc.)

La co-construction d'actions d'information et de prévention groupales : Conférence, café débat, informations thématiques... Ces actions de préventions peuvent prendre différentes formes en fonctions des attentes et des besoins.

→ Les **espaces de rencontres** sont des lieux d'exercice du droit de visite pour maintenir ou rétablir les liens entre les parents et leurs enfants dans des situations particulièrement conflictuelles. Diversifier les partenariats pour permettre ces espaces de rencontres : par exemple, le Grand Parc pour des sorties en famille, et/ou des activités sportives . Organiser des rencontres pour échanger ente les communes et le Département pour **aborder des situations familiales complexes** : informer les maires et appréhender ces situations de manière partenariale notamment en lien avec le GSI.

→ **Ouverture d'école aux parents** : Un espace d'apprentissage pour les parents étrangers primo-arrivants autour de l'enseignement du français, de la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire. Les formations gratuites, d'une durée comprise entre 60 et 120 heures annuelles, sont proposées à des groupes de 8 à 15 personnes environ au sein d'écoles, de collèges ou de lycées. Elles sont organisées pendant la semaine, à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents : plaquette de formation en annexe.

→ **Café des parents** mis en place à Nantua : L'objectif : échanger sur le thème de la parentalité. 'est un lieu de libre parole où chacun peut s'exprimer, échanger sur son ressenti et ses opinions, sans être jugé. Le partage d'expériences permet de rassurer les participants sur leurs attitudes parentales.

#### Contacts utiles :

Alain MONCEL :Chargé d'appui et d'expertise Parentalité - CAF de l'AIN Service Accompagnement Social des Territoires Tél : 04 74 45 48 14 ou 06 99 04 87 08

[alain.moncel@cafbourg-en-b.cnafmail.fr](mailto:alain.moncel@cafbourg-en-b.cnafmail.fr)

Laure FRASCOTTI : Chargée de Mission Accompagnement à la Parentalité et Animation du Réseau C.A.F. et Département de l'Ain 04 74 45 48 77

[laure.frascotti@cafbourgenb.cnafmail.fr](mailto:laure.frascotti@cafbourgenb.cnafmail.fr)